# LES ETATS GÉNÉRAUX DE L'OSTEOPATHIE ANIMALE

**Les États généraux de l'ostéopathie animale visent à lancer un débat qui n'a pas réellement eu lieu sur l'avenir de la profession de l'ostéopathie animale.**

Depuis la parution des décrets faisant suite aux textes de 2011, nous pouvons constater que le Ministère de l'Agriculture et le CNOV nous contraignent à nous soumettre à des dispositions pour lesquelles nous n'avons pas été suffisamment consultés et qui sont loin d'être satisfaisantes.

**L'UOA et les autres associations représentatives ont été sollicitées par le CNOV pour participer à la mise en place de ces dispositions en intégrant des comités consultatifs.**

Si l'UOA composée des trois structures qu'elle rassemble (SFOAE, SPOAE, IPOAM) est représentée par trois de ses membres au sein du comité de pilotage et deux au comité d'experts, il est important de rappeler que cela ne nous engage en rien quant à la validation des décisions de ces comités. Notre présence ne vaut pas acceptation !

Ainsi, après avoir obtenu des garanties du Ministère sur la qualification en études supérieures des formations en ostéopathie animale, nous sommes toujours très circonspects sur les dispositions prises par le CNOV pour mettre en application ces décrets et les conséquences de leurs applications sur notre avenir.

Il serait dangereux de considérer que ces dispositions suffisent à envisager le cadre professionnel de notre métier alors même que nos titres RNCP sont menacés.

De la même façon, un manque d'adhésion des professionnels à ces dispositions, alors que d'autres s'y soumettraient, peut, à brève échéance, faire exploser le début de cohérence de notre profession.

**C'est pourquoi l'UOA a décidé de vous donner la parole par l'organisation de ces états généraux de l'Ostéopathie Animale.**

Toutes les personnes concernées peuvent s'inscrire et pourront s'exprimer.

**Le but est de tenter de répondre à vos interrogations et vos inquiétudes légitimes que vous soyez étudiants ou professionnels.**

En effet, nous sommes quelques-uns à avoir travaillé sur ces dossiers et nous mesurons quelquefois la différence qu'il peut exister entre la vision d'un professionnel de terrain et un responsable associatif ou syndical qui est investi au quotidien dans ce dossier.

Nous avons besoin de vous entendre et vous avez sans doute besoin de nous interroger afin qu'ensemble nous soyons en phase.

(Toute participation nécessite une inscription préalable auprès de l'UOA :
uoa.contact@gmail.com)

# PROGRAMME

1) Présentation des textes, des dispositions et rappel des actions de l'UOA.

Intervention : Alexis LION Président du SPOAE, Ostéopathe Animalier.

2) Retour sur les différentes rencontres avec le ministère et le CNOV

Intervention : François Lécuyer Gemeline, Président de l'UOA.

3) Quelles conséquences ?

Réponses et débats sur les questions posées :

- Validité des études, RNCP et expériences professionnelles
- Le prix et les évaluations du CNOV. Où en sommes-nous ?
- Quelles solutions sont proposées par les formations par les syndicats professionnels ?

4) Quelles sont les positions que nous pourrions adopter ?
   Pouvons-nous retrouver sur des actions communes ?

5) Comment continuer à structurer notre profession dans ce contexte ?
   - Propositions de l'UOA
   - Quelles stratégies ?
   - Quels moyens ?

(Toute participation nécessite une inscription préalable auprès de l'UOA :
uoa.contact@gmail.com)

# Charte de bonne conduite

Si ces états généraux ont pour but d'aborder toutes les problématiques de la profession, l'UOA souhaite qu'ils se tiennent dans **un esprit constructif et d'échange**. Il en va de la qualité de nos débats et de notre unité.

**Toute attitude vindicative ou polémique sur la qualité des personnes, leur représentativité ou leur appartenance sera exclue de nos débats.**

En venant à cette réunion **vous acceptez l'échange et les différences**.

L'UOA en tant qu'organisatrice, se réserve d'accepter ou pas, la prise de parole des personnes dont le comportement serait susceptible de nuire aux objectifs des états généraux de l'ostéopathie animale.

(Toute participation nécessite une inscription préalable auprès de l'UOA :

uoa.contact@gmail.com)

# INFORMATIONS PRATIQUE

## *Samedi 30 septembre 2017*

## *à Bagnolet*

*(Hôtel Campanile – SNC Hôtel de Bagnolet)*

## *De 14h à 18h*

### Comment accèder à la salle

**Hôtel Campanile - SNC Hôtel Grill de Bagnolet**

**28, Avenue du Général de Gaulle**
**93170 Bagnolet**

**Etage:** 1

### Les contacts sur place

**Mrs Alice Giroud** - +33 1 48 97 36 00 - +33 1 48 97 36 00 - commercial.bagnolet@campanile.fr

### Détails de votre réservation
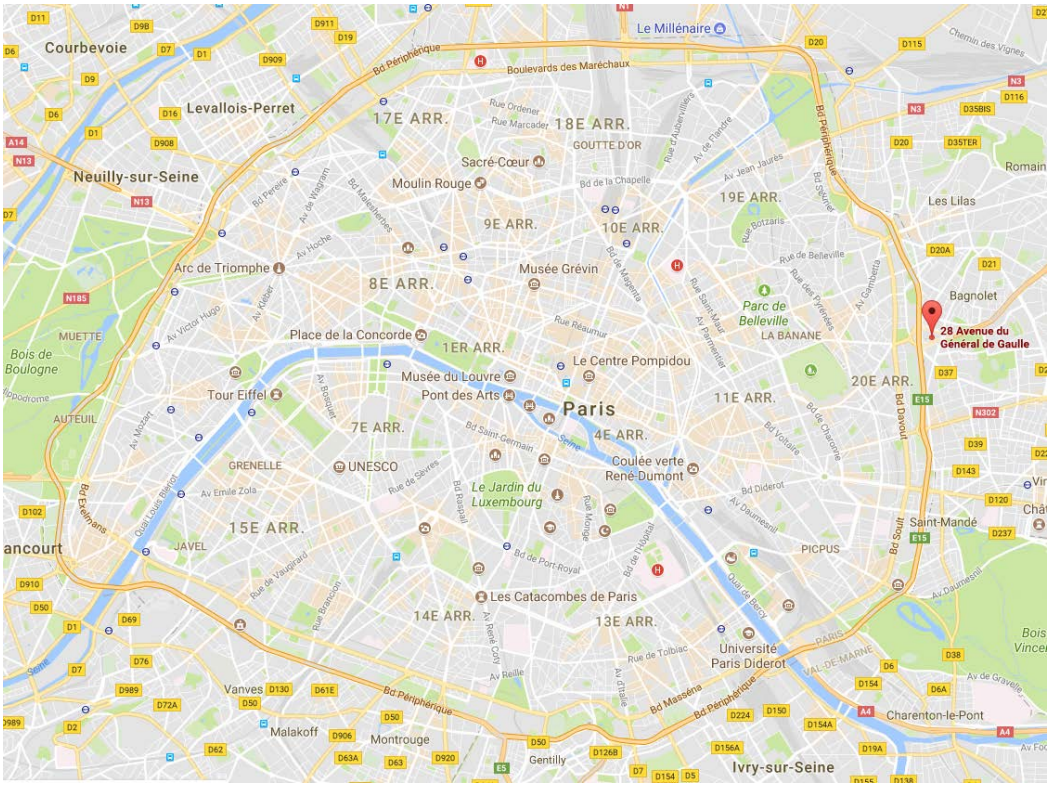
**Disposition:** Théâtre
**Nombre de participants:** 200
**Caractéristiques:** Accès handicapé, Climatisation, Un espace de pause, Accès terrasse / balcon